

MAILLE D'ANJOU ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire
*Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets
et de la Protection du Milieu Aquatique sur les eaux du domaine public de Maine-et-Loire
BP3 49170 LA POSSONNIERE*

ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{er} Décembre 2018 à La POSSONNIERE

Suite à la convocation parue dans la presse (Infocale) et envoyée à chaque adhérent par la Cordée, l'Assemblée Générale (AG) de la Maille d'Anjou ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire s'est tenue, de 9 heures à 12 heures 30, le samedi 1 Décembre à La POSSONNIERE salle du théâtre sous la présidence de Monsieur Yannick MALLET, assisté de Messieurs, Michel VEAUX, secrétaire, Marc FERRARI, secrétaire adjoint, Dominique GOURIER, trésorier et Jacques MEUNIER, trésorier adjoint et des autres administrateurs Messieurs Auguste BARRAULT, Jacques ROBIN, chargés des fonctions d'accueil et des aspects matériels auxquels se sont adjoints Monsieur Dominique PASQUIER, garde particulier, Jacques LUCAS membre du conseil d'administration (en charge de l'alevinage).

Se sont excusés Messieurs Raymond PERARD, président d'honneur de la Maille d'Anjou, Bernard BARON, contrôleur aux comptes retenus par d'autres occupations, Monsieur Yves CAYEUX malade.

Plusieurs invités étaient présents aux côtés de notre président, notamment : Monsieur Hubert TUFFREAU, ancien président de la Fédération départementale de pêche du Maine et Loire, de Monsieur Guy PATUREAU, président de la fédération départementale du Maine et Loire, de Messieurs BISSON Raymond et Monsieur Michel BROUSSET de l'ADAPAEF 85, de Monsieur Gilles CHOSSON président de l'ADAPAEF 44 et membre du conseil d'administration de la FN ADAPAEF, de Monsieur MARQUEZ de l'ADAPAEF 37, de Monsieur DEPARIS de la Direction Départementale du Territoire (DDT 49), de Monsieur GENEVOIS, maire de la Possonnière, de Monsieur Daniel GRIMAULT, président de la société « La Basse Ile ».

Plusieurs personnalités, pris par d'autres activités, se sont excusés Messieurs Alain MAINGOT, Laurent MAILLARD, Mesdames Christell ALLEE et Marie Dominique Bernard.

L'émargement des membres présents de l'ADAPAEF PMA 49 a permis d'annoncer que l'AG a rassemblé **55** adhérents (légère baisse des participants par rapport à la précédente assemblée générale).

I – L'ACCUEIL DES INVITES

Le président Yannick MALLET accueille les invités et leur souhaite bienvenu à cette A.G. Il remercie LA POSSONNIERE pour le prêt de la salle du Ponton et du théâtre pour cette journée.

Monsieur Jacques GENEVOIS, maire la commune de LA POSSONNIERE nous parle de sa commune.

II –LA LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE

En remplacement de Monsieur Yves CAYEUX, vice-président, malade, le président Monsieur Yannick MALLET donne lecture des principaux passages du procès-verbal de la dernière AG du 10 Février 2018 à LA POSSONNIERE qui avait rassemblée 69 membres de

l'association et approuvé les rapports d'activité, financier et moral, ainsi que le montant de la cotisation à 90 €.

Aucune demande de modification n'ayant été faite, le procès-verbal de l'AG du 10 Février 2018 est adopté à l'unanimité des présents.

III – LE RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2018 :

Le président Yannick MALLET présente l'activité des membres du bureau :

- Déplacements à la FN ADAPAEF pour l'assemblée générale dans le Loiret.
- Le bureau s'est réuni 5 fois.
- Le conseil d'administration s'est réuni 2 fois.
- La commission technique a été à la DDT pour validée les dates d'ouvertures et de fermetures pour l'année 2019, les réserves annuelles et pluriannuelles ainsi que les réserves temporaires.
- La Maille d'Anjou a organisé l'assemblée générale du 10 Février 2018.
- Notre président, Yannick MALLET a été invité à deux assemblées générales de Loire Atlantique et de La Vendée.
- Il a assisté à 8 conseils d'administrations, 2 assemblées générales, 6 commissions et 4 réunions diverses à la fédération départementale du Maine et Loire à BRISSAC-QUINCE

La parole est donnée à Monsieur Gilles CHOSSON de la FN ADAPAEF pour nous expliquer pourquoi le retour futur des girondins au sein de la FN ADAPAEF ont posés de nombreux problèmes, surtout sur le côté financier de leur cotisation.

Suite à cela, notre président demande à notre assemblée s'il faut régler le solde de notre cotisation (retenu par nous) à la FN ADAPAEF.

Le vote à main levée (à l'unanimité) nous demande de rester au sein de la FN ADAPAEF et donc de régler la quote-part restante (1 573,00€).

L'éviction de notre représentant, Gilles CHOSSON, au sein du COGEPOMI, illégale au vu des lois, après les recours gracieux engagés mais déboutés nous nous tournons maintenant vers les recours judiciaires pour faire valoir nos droits (tribunal administratif).

Le travail de notre représentant, Monsieur SAINT MARTIN, au sein de diverses commissions (nous concernant qu'indirectement) de la FNP reste inapproprié envers les ADAPAEF.

Le site internet de la FN ADAPAEF sera bientôt disponible avec un lien vers notre propre site (et vis versa).

L'activité de promotion a été limitée en 2018

- La Maille d'Anjou a participé à la fête du THOUREIL début Mai.
- Participation à la journée « nature junior » organisé par la fédération départementale de pêche du Maine et Loire à BOUCHEMAINE
- Avons organisés 2 journées maillage et lancer d'épervier, la première à la Basse Ile de CHALLONNES, la deuxième à St CLEMENT des LEVEES .
- Etait présente au vide grenier de la « Basse ile » de CHALLONNES
- De nombreux pêcheurs ont demandés pour refaire ce genre de journées en 2019.

L'alevinage :

500 à 600 brochetons de quelques centimètres ont été dispersés par Jacques LUCAS et Michel VEAUX sur la Sarthe et la Mayenne (alevins issus des frayères de la fédération)

.Les 1000 brochetons achetés ont rejoints la Loire sur les lots L2,L3,L4,L5,L6 et K3 par Dominique PASQUIER aidés par quelques volontaires

Le nombre de nos adhérents, membres actifs, continue à diminuer

Perte licenciés 2014-2015 = -35

Perte licenciés 2015-2016 = -43

Perte licenciés 2016-2017 = -16

Perte licenciés 2017-2018 = -21

IV - LE RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2018

Monsieur Paul DESGRANGES, commissaire aux comptes prend la parole pour nous expliquer le travail de vérification effectué par lui-même et Bernard BARRON (notre deuxième commissaire aux compte, absent ce jour) et de conclure de la justesse dans la tenue des comptes, aucune faute ou manquement n'a été relever. Ils approuvent le travail de notre trésorier Dominique GOURIER.

- **Le résultat des produits se monte à 46 992,29 €** (vente cartes, repas réunion et conseil d'administration), il faut ajouter à cela **2 735,00 €** de recettes non perçues
- **Le résultat des charges s'élève à 43 765,14 €** (agence de l'eau, fédération départementale, frais bureau et déplacement, quote-part cotisation FN ADAPAEF, aménagement territoire.....) au quel il faut additionner 6 823,00 € (cotisation départementale, reste à verser FN ADAPAEF, agence de l'eau)
- Nous avons donc un résultat négatif pour la période de 10 mois de :

-860,85 €

Les adhérents présents n'ont émis aucune réserve et votent le rapport financier à l'unanimité.

La bonne santé financière de La Maille d'Anjou est toutefois avérée puisque la consultation des comptes laisse apparaître un solde cumulé de 27 160,69 € réparti de la façon suivante :

Compte Crédit Mutuel :	56,83 €
Livret Crédit Mutuel :	30 251,80 €
Caisse (liquide) :	79,21 €
Total	30 327,84€

Monsieur Bernard BARRON souhaitant démissionner, Le Président Yannick MALLET demande à l'assemblée un ou des candidats. Monsieur Alain MANSE se présente pour ce poste et est élu (unanimité)

Les propositions du Conseil d'administration pour 2019 :

- **La cotisation 2019 pour les détenteurs de carte de la Maille d'Anjou : 91 € (90€ en 2018, 89 € en 2015, 86 € en 2014 ; 84€ en 2013 ; 79 € en 2012 ; 77 € en 2011 et 74,80 € en 2010).**
- En 2019 elle sera de 90€, elle se décompose de la façon suivante :

• CPMA	25,40€
• RMA	8,80€
• Fédé départementale	30,30€
• FN ADAPAEF	11,00€
• Maille d'Anjou	15,50€
- **Cotisation bienfaiteur à 10 €**

V – Explication de Monsieur Vincent DEPARIS de la DDT (direction départementale du territoire)

Pourquoi il n'y a pas de comparatif cette année par rapport à l'année passée : _Année non finie et retour des fiches de captures encore incomplet. La comparaison se fera à N+1.

- La nécessité de remplir correctement les fiches de capture pour avoir des données fiables et incontestables envers d'autres organisations.
- Le bilan provisoire des retours laisse quand même apercevoir une amélioration sur l'implication des pêcheurs (69% sur le DDT et 76% sur le transféré)
- Les captures d'anguilles et d'autres espèces semblent être meilleurs que l'année passée.
- Rappelons que le travail de saisie fait par la Maille d'Anjou est fait sans contrepartie (une convention n'avait pas aboutie entre la DDT, AFB et nous).
-

VI-Rapport avec la fédération départementale de pêche

- Une entente cordiale se fait sentir envers nous au sein de la fédération.
- Monsieur Guy PATUREAU, le président nouvellement élu suite au départ de Monsieur CABROL, conscient des problèmes entre pêcheurs aux engins et pêcheurs aux lignes, demande le dialogue entre pêcheurs.
- Une demande de la fédération pour la formation des gardes particuliers des APPMA sur les engins utilisés par nos pêcheurs à été faite auprès de notre président, celui-ci et nos gardes feront une démonstration sur le site de Brissac lors d'une réunion des gardes du Maine et Loire.

VII-Télécapêche.

- Le département est encore « pilote » pour l'année à venir (fonctionnement gratuit).
- De net améliorations de conceptions et de nouvelles fonctions sont apparues pour faciliter son utilisation., mais le système laisse encore apparaître des lacunes de fonctionnement.
- Normalement, à l'horizon 2020 toutes les saisies devront se faire par internet.
- L'installation de « référent » devrait palier pour ceux qui sont peut coutumier d'internet.

VIII-Délivrance des licences.

- Monsieur **Jacques MEUNIER** est en charge des cartes de pêche sur le domaine de l'état sur les lots amonts de la Loire (lots K) ainsi que les licences du Thouet, de l'Authion et de la Dive.
- Monsieur **Yves CAYEUX** est en charge des cartes de pêche sur le domaine de l'état sur les lots aval de la Loire (lots L), du Louet et du Layon. De plus il délivre les cartes et les licences du domaine transféré (Maine, Sarthe, Mayenne et Loir).
- L'obtention des licences du domaine de l'état se fait à la DDT auprès de Monsieur DEPARIS à la citée administrative, 15 rue du Petit Thouars, bâtiment M, 2eme étage, bureau 3020

IX- Questions des adhérents

- Bouchemaine : suite aux travaux sur les quais, l'accessibilité de ce lieu sera toujours possible pour nos pêcheurs sur ce lot. Plusieurs réunions, avec la mairie, ont été faite avec notre participation.
- Lorsque nos adhérents renouvellent leur carte de pêche, il ne possède plus de justificatif à présenter à un contrôle : La tolérance des gardes est acquise durant le mois de janvier. Seuls les originaux de la licence et du permis doivent être présentés, les photocopies ne sont pas des documents officiels. Si vous avez perdu vos papiers, vous pouvez demander à avoir des duplicatas auprès de Yves CAYEUX ou Jacques MEUNIER.
- Les silures : une plaie soulignée par de nombreux pêcheurs, pas de solutions miracle. L'ADAPAEF 44 a eu l'autorisation d'une pêche scientifique du silure pour 3 mois au filet (maille de 170) avec des fiches précises à remplir (poids, longueur, sexe, contenu de l'estomac.
- Dans les eaux closes du 85 et du 44 élimination systématique des prises.
- Evocation d'un « accident dans un lac avec un enfant dont le pied aurait été pris par un poisson.
- Cormorans lancement d'une étude entre la DDT, la fédération de pêche du 49 et la Maille d'Anjou pour faire un recensement des sites dotoirs de ces oiseaux. Les quotas de tir sont trop facilement obtenus tant cette espèce est présente partout.
- Cartes de pêche : 2 licences maximum par pêcheurs et sur 2 lots différents.
- Autorisation du filet : la demande sera renouvelée lors des prochains baux (pêche du silure, maille de 150
- Vol ou destruction d'engins : surtout porté plainte ou déposer une main courante pour avoir un justificatif si votre engin est retrouvé en action de pêche sur un autre lot que le vôtre. Une convention entre la police, la gendarmerie et la fédé va bientôt être mise en place.
- Levée hebdomadaire : pas de changement. Il faut prévenir la garderie pour le mouvement des engins en cas de crue

X- LES DECORATIONS DES PÊCHEURS

*A/ Monsieur **Guy PATUREAU** devant partir tôt, les bretelles de chanvres, tressées par notre fidèle Jacques ROBIN lui ont été remise à la fin de notre assemblée.*

*B/ Monsieur **André LIZEE** a reçu le diplôme d'honneur pour les nombreuses années passées sur l'eau en pratiquant sa passion : la pêche.*

Monsieur **Roger FILLIATREAU** recevra il lui aussi le diplôme d'honneur lors d'un prochain rendez-vous.

C/ Deux médailles d'argent sont venues récompenser l'engagement au sein de l'association de

Dominique PASQUIER, garde et membre du conseil d'administration, médaille remise par Hubert TUFFREAU ancien président de la fédération du Maine et Loire

Michel VEAUX, secrétaire pour le travail effectué, médaille remise par Guy PATUREAU, président de la fédération du Maine et Loire

D/- Nous avons salués et encouragés notre plus jeune pêcheur, **Corentin JUIN**, âgé seulement de 15 Ans

E/- Les bretelles de chanvre, tressées par « Vent d'Travers » ont été offertes à Monsieur **Daniel GRIMAULT**, président de la société de boule de sable à la Basse ile de Challonnes, ainsi qu'à notre plus jeune pêcheur **Corentin JUIN**.

XI – LE PENDANT ET L'APRES AG

A l'issue de cette assemblée générale, vers 12 h 30, **un vin d'honneur général a été offert par l'entreprise BOUVAY-LADUBAY** de Saint Hilaire Saint Florent.

Le matin, 20 épouses ont participées à un atelier floral organisé par Madame BARRAULT, ancienne fleuriste

Un repas, une choucroute, a été servi sur place à **57** convives grâce au service du traiteur de la POSSONNIERE, de nos épouses très efficaces pour nous épauler et quelques volontaires parmi nous

Le Président de l'ADAPAEF PMA 49

Yannick MALLET

Le secrétaire de l'ADAPAEF PMA 49

Michel VEAUX